

Image not found or type unknown



Bien immobilier propre et divorce

Par **mydivorce_old**, le **05/06/2007 à 14:37**

bonjour, marié ss le régime de la communauté, en instance de divorce, j'aimerais savoir si mon habitation construite sur un terrain donné en bien propre par mes parents m'appartient bien? Le crédit immobilier ayant servi à la construction du bien a été par les 2 cjt. Monsieur veut passer chez le notaire, alors que l'acte de propriété m'appartient. Et s'il y a récompense, comment la calculer, sachant que j'ai fait faire des travaux et que M me doit une prestation compensatoire?

Par **Christelle_old**, le **05/06/2007 à 17:28**

Bonjour,
Oui le terrain est votre propriété. Mais la maison construite dessus a été financée par des biens communs. Il y a la théorie de l'accessoire...
Je pense que dans le cas précis il aurait fallu faire des formalités de remploi...
Le notaire est de toute façon indispensable, la situation restant un peu complexe... Le calcul des récompenses, normalement ils sont champions...